

3653

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**COMMUNICATION DANS LE CADRE DE L'ATELIER REGIONAL DE L'OMVS SUR LES
PROJETS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL**

MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
LE RÉGIME D'ÉVALUATION
RÉPUBLIQUE DE QUÉBEC



PROJET DE LA LOI C-100
PROJET DE LA LOI C-100

Tableau 3 : Nombre de ménages et d'individus pauvres par région

Régions	Nombre total de ménages	Ménages pauvres	Individus pauvres	Ratio ménages	Ratio de pauvreté individus
Dakar	181959	22695	277320	12,5%	18,4%
Saint-Louis	77666	10270	123137	13,2%	17,1%
Diourbel	71743	13732	152290	19,1%	23,9%
Thiès	107263	22433	247535	20,9%	23,7%
Ziguinchor	46913	17712	164383	37,8%	41,1%
Tamba	41913	16296	170126	38,9%	45,6%
Kaolack	88675	35564	379890	40,1%	45,4%
Louga	52677	21264	219885	40,4%	46,7%
Fatick	54461	23902	261405	43,9%	51,2%
Kolda	60692	31892	306826	52,6%	57,8%
SENEGAL	783962	215760	2302796	27,5%	32,7%

Source : SENEGAL Evaluation des conditions de vie - Banque Mondiale - Avril 1994

Tableau I

Seuils de pauvreté en 1992 FCFA/Habitant/mois			
ZONES	Seuil de Pauvreté	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes pauvres
Dakar	5.610	16.094	4.825
Autres villes	3.971	10.335	3.348
Zones rurales	2.651	4.154	1.845
Sénégal	3.324	8.017	2.247

Sources : Sénégal Evaluation des conditions de vie -Banque Mondiale Avril 1994.

La pauvreté en milieu rural

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, de faible niveau de l'autoconsommation, de difficultés d'accès au crédit et de faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

Le revenu monétaire des couches pauvres dans les zones rurales provient principalement des revenus de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse de revenus s'est traduite par la baisse de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

La pauvreté en milieu urbain

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, à l'accès à la propriété foncière et à la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33% de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% utilisant l'électricité et 52 % des ménages occupant des logements qui ne leur appartiennent pas.

Ces résultats peuvent être confirmés par le niveau de revenu dans la mesure où l'autoconsommation est faible en milieu urbain. En effet, les données de l'ESP indiquent que 40% de la population urbaine dispose d'un revenu annuel monétaire moyen en dessous de 655.000 F CFA.

Tableau I

Seuils de pauvreté en 1992 FCFA/Habitant/mois			
ZONES	Seuil de Pauvreté	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes pauvres
Dakar	5.610	16.094	4.825
Autres villes	3.971	10.335	3.348
Zones rurales	2.651	4.154	1.845
Sénégal	3.324	8.017	2.247

Sources : Sénégal Evaluation des conditions de vie -Banque Mondiale Avril 1994.

La pauvreté en milieu rural

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, de faible niveau de l'autoconsommation, de difficultés d'accès au crédit et de faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

Le revenu monétaire des couches pauvres dans les zones rurales provient principalement des revenus de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts. Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse de revenus s'est traduite par la baisse de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

La pauvreté en milieu urbain

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, à l'accès à la propriété foncière et à la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33% de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% utilisant l'électricité et 52 % des ménages occupant des logements qui ne leur appartiennent pas.

Ces résultats peuvent être confirmés par le niveau de revenu dans la mesure où l'autoconsommation est faible en milieu urbain. En effet, les données de l'ESP indiquent que 40% de la population urbaine dispose d'un revenu annuel monétaire moyen en dessous de 655.000 F CFA.

Tableau 3 : Nombre de ménages et d'individus pauvres par région

Régions	Nombre total de ménages	Ménages pauvres	Individus pauvres	Ratio ménages	Ratio de pauvreté individus
Dakar	181959	22695	277320	12,5%	18,4%
Saint-Louis	77666	10270	123137	13,2%	17,1%
Diourbel	71743	13732	152290	19,1%	23,9%
Thiès	107263	22433	247535	20,9%	23,7%
Ziguinchor	46913	17712	164383	37,8%	41,1%
Tamba	41913	16296	170126	38,9%	45,6%
Kaolack	88675	35564	379890	40,1%	45,4%
Louga	52677	21264	219885	40,4%	46,7%
Fatick	54461	23902	261405	43,9%	51,2%
Kolda	60692	31892	306826	52,6%	57,8%
SENEGAL	783962	215760	2302796	27,5%	32,7%

Source : SENEGAL Evaluation des conditions de vie - Banque Mondiale - Avril 1994

Typologie des pauvres

Les différentes analyses des résultats de l'ESP suggèrent une typologie des pauvres selon des groupes qui ne sont pas mutuellement exclusifs, mais qui permettent, en revanche, de cerner exhaustivement la pauvreté. Un premier clivage apparaît nettement entre la ville et la campagne. En ville, la pauvreté est le lot de ménages de grande taille (12 personnes contre 7.7 pour les non pauvres à Dakar) dont le chef a un niveau bas d'instruction, exerce une activité peu ou pas mécanisée et perçoit des revenus incertains (seuls 24% des revenus des pauvres à Dakar et 13% dans les autres villes sont salariaux). Quant à la structure des dépenses d'un ménage pauvre, elle est dominée par les produits alimentaires (70%, dont plus de 50% pour le riz, le sucre et l'huile). Les dépenses de santé comptent pour plus de 17% et l'éducation intervient pour seulement 2%. La pauvreté rurale sénégalaise se singularise par le fait qu'elle n'épouse pas exactement la carte des conditions agro-écologiques.

D'une façon générale, la pauvreté touche plus les enfants et les ménages dont le chef est au chômage, les "opérateurs" du secteur informel, les femmes et les jeunes en quête d'emploi. La manifestation la plus connue de cette pauvreté est bien sûr la malnutrition des enfants. Les résultats de l'ESP montrent, en effet une forte prévalence de retard de croissance (29%) et d'insuffisance pondérale (22%).

L'accès aux services sociaux constitue une solution transitoire pour atténuer la situation difficile des populations victimes de la pauvreté.

I-2 L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX

La crise économique et financière à laquelle le Sénégal fait face depuis le début des années quatre vingt (80) a considérablement entamé la capacité de l'Etat à mettre en place les infrastructures adéquates et en nombre suffisant dans les secteurs sociaux. Les dépenses publiques, dans le domaine social, ont diminué (la dépense par tête d'habitant est passée de 653 FCFA pour la santé et 2268 Fcfa pour l'éducation en 1978/79, à 427 Fcfa et 1.841 Fcfa respectivement en 1988/89).

Cette situation a connu une certaine exacerbation, suite au changement de parité du F CFA, qui s'est traduit par un renchérissement des coûts des services sociaux réduisant ainsi de façon considérable, aussi bien les possibilités de l'Etat, que celles des populations alors que l'objectif de compétitivité qui est au centre de la stratégie de développement à moyen terme requiert un investissement conséquent dans la formation du capital humain.

Avec un taux de scolarisation de 54,5% en 1995, le Sénégal figure parmi les pays les plus faiblement scolarisés. L'analyse du budget de l'Education fait ressortir que les dépenses pour les salaires et les transferts avoisinent les 96%, si bien que seuls 4% environ sont consacrés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il en résulte un déficit important en infrastructures et équipements scolaires.

De même, la situation sanitaire est préoccupante avec des taux encore élevés de mortalité maternelle (510 pour 100.000 naissances vivantes) et infantile (68‰), une couverture sanitaire faible par rapport aux exigences du développement et aux normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), aussi bien en matière d'infrastructures qu'en termes de personnel.

Il s'y ajoute que les ressources allouées au secteur de la santé (fonctionnement et investissement) n'ont pas évolué de façon significative et représentent seulement 1% du PIB, entre 1981 et 1990.

En plus, la situation du marché de l'emploi sénégalais se caractérise par un taux de chômage urbain de 29% en 1991 et une demande d'emploi qui augmente à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'offre. Cette dernière enregistre également des baisses sensibles surtout dans le secteur moderne, public comme privé. Par ailleurs, l'exode rural aggrave la situation sur le marché de l'emploi urbain.

Pendant que le secteur moderne accuse de faibles taux de croissance, le secteur informel enregistre un taux de croissance annuel de 4,3 % entre 1980 et 1991. Le nombre total d'emplois du secteur informel est estimé en 1991 à 638.000 dont 45 % sont dans la région de Dakar. La part d'actifs dans la population active est passée de 18 % en 1980 à 24,4% en 1991. En 1991, près de un actif de la région de Dakar est employé par le secteur informel. Le secteur informel a développé une forme d'économie "populaire" à travers des activités d'intermédiation et de services pour les besoins de la population. Sa capacité de mobilisation d'emplois paraît plus importante que celle du secteur moderne qui crée moins de 5.000 emplois par an.

Selon le recensement de la population de 1988, 83% des ménages urbains et 26% des ménages ruraux ont accès à l'eau potable. En milieu urbain, le taux de branchement individuel concerne seulement un peu plus du tiers des ménages. Les autres ménages s'approvisionnent au système de bornes-fontaines et des puits (17% des ménages). Dans le milieu rural, trois régions accusent un déficit d'équipement avec des taux d'accès à l'eau potable qui ne dépassent pas 30%. Il s'agit de Kolda (17%), Tambacounda (25%) et Ziguinchor (30%). Cette situation a une incidence sur la santé des populations et en particulier sur celle des enfants qui sont les plus sensibles à la qualité de l'eau.

.un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et un renforcement des capacités des acteurs à la base par :

- i) la mise en place d'un système communautaire de suivi continu au niveau local ;
- ii) une meilleure circulation des informations sur les conditions de vie des ménages ;
- iii) l'appui aux activités d'alphabétisation, d'auto-organisation, de formation, d'IEC menées à l'endroit des populations bénéficiaires ;
- iv) l'appui institutionnel aux structures locales chargées de l'encadrement et du suivi des populations bénéficiaires.
- v) le renforcement de la capacité de gestion des élus locaux.

La réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par le programme résultera de la combinaison de deux séries de stratégies, à savoir les stratégies globales du Xe Plan d'une part et les stratégies spécifiques d'autre part

II-1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en affectant au minimum 80% des ressources mobilisées à au moins 30% de la population pauvre.

Les objectifs intermédiaires du programme qu'il faut réaliser à cet effet se résument comme suit :

• **un accroissement des revenus des populations** par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus. Cela implique :

i) une meilleure utilisation des ressources internes : exploitation rationnelle des ressources naturelles et halieutiques, rationalisation des systèmes de production, meilleure utilisation des ressources humaines ;

ii) une amélioration des revenus des populations par une politique de transferts des ressources modulaires visant à éviter la dislocation du tissu social en renforçant la solidarité familiale et communautaire ainsi que par une meilleure maîtrise des éléments du coût de la vie des ménages les plus pauvres ;

iii) un accroissement des opportunités d'emplois pour les couches les plus touchées par le chômage et le sous-emploi.

• **une meilleure couverture des besoins essentiels des populations** Cela implique :

i) une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans les politiques économiques et une meilleure cohérence des politiques sectorielles ;

ii) une amélioration des conditions d'accès aux services sociaux surtout pour les couches les plus larges de la population ;

iii) une politique volontariste de maîtrise de la croissance démographique.

iv) une participation effective des populations dans les prises de décision et la gestion des services de base.

Il faut signaler enfin que la crise économique n'a pas permis à l'Etat de mettre en place, au rythme souhaité, les infrastructures en matière d'électricité et de transport pour le monde rural et dans les quartiers périurbains en forte expansion.

II- LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le défi auquel est confronté aujourd'hui le Sénégal est celui de créer les conditions propices pour renouer avec une forte croissance durable répartie de façon moins inégalitaire. Cela implique un desserrement des contraintes qui pèsent sur le secteur rural, un approfondissement des réformes des structures du secteur industriel, une plus grande efficacité de la politique fiscale (prélèvements et dépenses) et une bonne gouvernance permettant d'assurer la transparence et la participation effective des populations.

Une croissance durable et soutenue constitue l'objectif central pour lequel, doit être conçu le développement humain optimal, particulièrement l'allègement de la pauvreté. Cela implique, pour les prochaines années, d'atteindre des taux de croissance du PIB nettement supérieurs à celui de la population estimé à 2,7 % l'an.

Le développement de l'initiative privée et l'accompagnement des mutations dans le domaine de l'auto-organisation contribueront à la lutte contre la précarité et l'exclusion. L'Etat devra donc favoriser la pleine éclosion de ces initiatives notamment par la création d'un cadre propice à l'expansion des affaires. L'accroissement et l'amélioration de la qualité des infrastructures hydrauliques, de transport, de télécommunication et d'énergie constituent des facteurs essentiels d'appui à l'appareil productif.

Le déséquilibre entre Dakar et les autres régions se traduit par un faible développement des régions de l'intérieur et la paupérisation des campagnes. Pour impulser le développement régional, il convient de renforcer la décentralisation tout en permettant aux collectivités locales de disposer des ressources nécessaires à leur développement, et d'assurer une meilleure répartition des infrastructures de base et des équipements sociaux.

Qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, la croissance économique dépendra, dans une grande mesure, de l'état des ressources de l'environnement qui constitue les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable. Une croissance durable préserve la chance des générations à venir. Les problèmes inhérents aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la sécheresse et à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre exigent la prise en compte des questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles dans toute action de développement.

